

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2010

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Jacques IDOMENEE	à	André PAILLAS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Gérard FRECHOU	à	Louis REY
	Véronique PEBEYRE	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Robert BAREILLE
	Fabien REICHERT	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

<u>Suppléants</u> :	Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
	Laurence BORAU	suppléante de	Didier LOUSTAU
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINÉ
	Stéphanie REDAL	suppléante de	Jean-Pierre TERUEL

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASABONNE, David LAMPLE, Gérard LEPRETRE, Nicolas MALEIG.

RAPPORT N° 56

PISCINE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LEES précise qu'afin d'améliorer l'hygiène sanitaire de la Piscine Intercommunale, et comme cela se pratique dans la plupart des autres centres nautiques du département, la commission « Sports » de la Communauté de Communes a proposé au cours de sa séance du 16 Juin dernier de modifier le règlement intérieur autour des points suivants :

- les shorts et bermudas sont interdits tant dans le bassin intérieur que dans le bassin extérieur
- le bonnet de bain est rendu obligatoire aux usagers « scolaires » pour accéder aux bassins

Ces dispositions prendront effet à compter de la prochaine rentrée scolaire au mois de Septembre 2010. Une large communication devra être réalisée auprès des différents publics de la piscine intercommunale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **MODIFIE** le règlement intérieur de la Piscine Intercommunale en y intégrant les points précités.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2010

Suivent les signatures

Le Président,

Bernard UTHURRY